



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

De la commune de Lavancia-Epercy

Séance du 09 avril 2026 à 20 heures 00

Date de convocation :

03 avril 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

03 avril 2026

Objet

M. JAILLET Bernard

Délibération n°

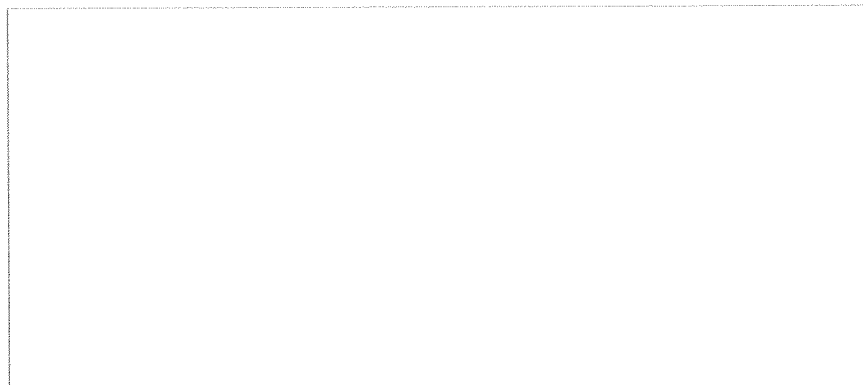
2026-04-09/10 -
Achat terrain
appartenant à Terre
d'Émeraude
Communauté

Étaient présents :

JAILLET Bernard - RODIA Christophe - MAZUIR Carole - HUGONNET Marc - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Émilie - MULTRIER Pierre-Yves - BESSON Fabrice - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - BUNOD Alexandra - PESENTI Jean-François - LOUVET Delphine - MALEIRO Julie - FREITAS Laure

Secrétaire de séance :

M. RODIA Christophe



Délibération n°2026-04-09/10

Achat de Terrain appartenant à Terre d'Émeraude Communauté

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 039-213902836-20260409-2026_04_09_10-DE



Considérant la demande formulée par la Commune en vue de l'acquisition des parcelles cadastrales ZB 192 et ZB 194 auprès de Terre d'Émeraude Communauté en date du 28 novembre 2025,

Considérant l'avis favorable émis par Terre d'Émeraude Communauté à une date 19 mars 2026,

Il est soumis à votre approbation la décision d'autoriser, ou non, l'achat de ces terrains aux conditions financières proposées par l'intercommunalité soit 10 €/m².

Cette acquisition porterait sur une superficie totale de deux cent soixante-six mètres carrés (266 m²), pour un montant global de deux mille six cent soixante euros (2 660 €), hors frais de notaire.

Cette acquisition, dont les modalités ont été examinées, revient désormais sous votre responsabilité pour validation définitive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la proposition de Terre d'Émeraude Communauté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Bernard JAILLET, Maire